



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 2020-02-D-4-fr-1

Orig. : FR



Décisions de la réunion du Conseil d'inspection mixte du 12 février 2020 à Bruxelles

Approuvées par la Présidence espagnole 2019-2020

III. POINTS

III.B. RAPPORTS

1. **Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bergen (2020-01-D-42-en-1)**

Suite à l'Inspection d'établissement effectuée fin novembre 2017, l'Ecole de Bergen a établi des plans complets et très clairs pour la mise en œuvre des recommandations. L'Ecole est toutefois invitée à évaluer les progrès accomplis et à les reprendre dans le plan pédagogique annuel de l'Ecole.

Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bergen.

2. **Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles II (2020-01-D-43-en-1)**

Le Groupe de travail et le Groupe de pilotage « Inspection d'établissement en équipe » font état du défaut de suivi des recommandations et de leur manque de moyens pour mettre à exécution le Règlement relatif à l'Inspection d'établissement dans une telle situation. Par conséquent, le C.I.M décide de réactiver le Groupe de travail « Révision du profil des Directeurs et Directeurs adjoints » afin de travailler sur leur profil et y intégrer le suivi des recommandations relatives à l'Inspection de l'établissement dont ils sont responsables.

Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles II.

3. **Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Munich (2020-01-D-44-en-1)**

Le plan élaboré par l'Ecole pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de pilotage suite à l'Inspection d'établissement réalisée fin 2017 est très clair et complet.

Le Conseil d'inspection mixte approuve le rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Munich.

III.F. AUTRES POINTS

10. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2019-2020) - planning à court et à long terme (2019-08-D-11-fr-3)

Le Conseil d'inspection mixte approuve le document, qui a été présenté la veille devant chacun des Conseils d'inspection.

Le CIM approuve les nominations suivantes :

Matière	Inspecteur responsable
Langue IV	Mme VERMEIRE* (en remplacement de Mme DEPUIS)
Assurance Qualité	Mme COLEIRO (en remplacement de M. DAMKJAER)
Groupe de Pilotage pour l'Audit des écoles agréées	Mme MEHINE (Cycle maternel/primaire) Mme HUISMAN (Cycle secondaire) M. GASSNER (à confirmer) (Représentant des Directeurs)

*nommée le lendemain de la réunion par la Présidence

Les Inspecteurs sont invités à communiquer les dates des formations continues qu'ils ont prévues pour l'année 2020.